

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE MAUZENS-MIREMONT**

AR Prefecture

**Membres du Conseil**

024-212402614-20200626-D202019-DE

Reçu le 30/06/2020

Euro le 30/06/2020

Qui ont pris part à la délibération : 10

Séance du 26 Juin 2020  
à 20h00

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe CHEYROU, le maire.

Présents : BERLAND CELERIER Myriam, CASTANG Thomas, CHEYROU Philippe, COTTY Philippe, DAURIAC Carole, DELMONT Jean-Yves, DUC Jean-Daniel, LASSERROTTE Eva, PION Christiane, SOUMAH Didier.

Absents excusés : GARCIA Bérénice

Secrétaire de séance : Thomas CASTANG

**Délibération n° D2020-19**

**Objet : Budget Primitif commune 2020**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEYROU, maire, analyse le **Budget Primitif 2020**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité de ses membres ce budget primitif 2020 qui se décompose comme suit :

**Section de Fonctionnement :**

✓ Recettes :	922 928.76 €
✓ Dépenses :	922 928.76€

**Section d'Investissement :**

✓ Recettes :	899 743.02€
✓ Dépenses :	899 743.02 €

Certifié exécutoire après dépôt en  
Sous-préfecture le : 30/06/2020  
Et publication du 30/06/2020

Le Maire  
CHEYROU Philippe



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE MAUZENS-MIREMONT**

AR Prefecture

**Membres du Conseil**

024 012402614-20200626-D2020-DE

Reçu le 30/06/2020

Publié le 30/06/2020  
Afférents au conseil : 11  
Qui ont pris part à la délibération : 10

Séance du 26 Juin 2020  
à 20h00

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe CHEYROU, le maire.

Présents : BERLAND CELERIER Myriam, CASTANG Thomas, CHEYROU Philippe, COTTY Philippe, DAURIAC Carole, DELMONT Jean-Yves, DUC Jean-Daniel, LASSERROTTE Eva, PION Christiane, SOUMAH Didier.

Absents excusés : GARCIA Bérénice

Secrétaire de séance : Thomas CASTANG

**Délibération n° D2020-20**

**Objet : Budget annexe Assainissement 2020**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEYROU, maire, analyse le **Budget annexe assainissement 2020**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité de ses membres ce budget primitif 2020 qui se décompose comme suit :

**Section de Fonctionnement :**

✓ Recettes :	4 499.07 €
✓ Dépenses :	4 499.07€

**Section d'Investissement :**

✓ Recettes :	319 937.39€
✓ Dépenses :	319 937.39 €

Certifié exécutoire après dépôt en  
Sous-préfecture le : 30/06/2020  
Et publication du 30/06/2020

Le Maire  
CHEYROU Philippe



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

AR Prefe **COMMUNE DE MAUZENS-MIREMONT**

024-212402614-20200626-D202021-DE

Membres du Conseil

Publié le 30/06/2020

- Afférents au conseil : 11

Séance du 26 Juin 2020  
à 20h00

- Qui ont pris part à la délibération : 10

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe CHEYROU, le maire.

Présents : BERLAND CELERIER Myriam, CASTANG Thomas, CHEYROU Philippe, COTTY Philippe, DAURIAC Carole, DELMONT Jean-Yves, DUC Jean-Daniel, LASSEROTTE Eva, PION Christiane, SOUMAH Didier.

Absents excusés : GARCIA Bérénice

Secrétaire de séance : Thomas CASTANG

### Délibération n° D2020-21

**Objet : Recrutement de principe d'un agent contractuel**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3/1<sup>er</sup> alinéa,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux indisponibles,

Sur le rapport de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

Décide :

- d'autoriser Monsieur le maire à recruter en tant que de besoin des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3/1<sup>er</sup> alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles en raison d'un congé annuel, de maladie ou de tout autre congé régulièrement octroyé.
- - de charger le maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil,
- - de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Les dispositions de l'article 3-1 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires

024-212402614-20200626-D202021-DE  
Reçu en Sous-préfecture le 30/06/2020  
Publié le 30/06/2020

Affiché le 30/06/2020

Le Maire,  
Philippe CHEYROU



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

AR Prefecture  
**COMMUNE DE MAUZENS-MIREMONT**

024-212402614-20200626-D202022-DE

**Membres du Conseil**

Publié le 30/06/2020

- Affiliés au conseil : 11

Séance du 26 Juin 2020  
à 20h00

- Qui ont pris part à la délibération : 10

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe CHEYROU, le maire.

Présents : BERLAND CELERIER Myriam, CASTANG Thomas, CHEYROU Philippe, COTTY Philippe, DAURIAC Carole, DELMONT Jean-Yves, DUC Jean-Daniel, LASSERROTTE Eva, PION Christiane, SOUMAH Didier.

Absents excusés : GARCIA Bérénice

Secrétaire de séance : Thomas CASTANG

### Délibération D2020-22

**OBJET : Vote des taux de taxes directes locales**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'état 1259 pour le vote des taux des taxes locales appliqués en **2020**, inchangés par rapport à ceux de 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide des taux appliqués comme suivant:

- **Taxe d'habitation** : **13.98** %
- **Taxe foncière bâti** : **10.95** %
- **Taxe foncière non bâti** : **91.60** %

Ces taux seront portés sur **l'état n° 1259** intitulé :

« ETAT DE NOTIFICATION DES TAXES D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES  
LOCALES POUR **2020** »

Certifié exécutoire après dépôt en  
Sous-préfecture le : 30/06/2020  
Et publication du 30/06/2020

Le Maire  
CHEYROU Philippe



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

AR Prefe **COMMUNE DE MAUZENS-MIREMONT**

024-212402614-20200626-D202023-DE

**Membres du Conseil**

Publié le 30/06/2020

- Afférents au conseil : 11

Séance du 26 Juin 2020  
à 20h00

- Qui ont pris part à la délibération : 10

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe CHEYROU, le maire.

Présents : BERLAND CELERIER Myriam, CASTANG Thomas, CHEYROU Philippe, COTTY Philippe, DAURIAC Carole, DELMONT Jean-Yves, DUC Jean-Daniel, LASSERROTTE Eva, PION Christiane, SOUMAH Didier.

Absents excusés : GARCIA Bérénice

Secrétaire de séance : Thomas CASTANG

### Délibération D2020-23

**OBJET : Subventions aux associations**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du versement de subventions aux associations au titre de l'année 2020, comme suit :

- Vivre Ensemble à Mauzens et Miremont : 1 800€
- Détente Mauzennoise : 300€
- Autres : 400€

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité des votants, sur l'octroi de ces subventions pour un montant de **2500€**.

Certifié exécutoire après dépôt en  
Sous-préfecture le : 30/06/2020  
Et publication du 30/06/2020

Le Maire  
CHEYROU Philippe



The image shows a blue circular official stamp of the commune of Mauzens-et-Miremont. The stamp contains the text 'MAIRIE de MAUZENS-ET-MIREMONT' around the top edge and '24 (Dordogne)' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a seated figure holding a staff and a sword, with a star above. A large, stylized signature in black ink is written over the stamp.

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE MAUZENS-MIREMONT**

AR Prefecture

**Membres du Conseil**

024-212402614-20200626-D202024-DE

Afférents au conseil : 11

Publié le 30/06/2020

Qui ont pris part à la délibération : 10

Séance du 26 Juin 2020  
à 20h00

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe CHEYROU, le maire.

Présents : BERLAND CELERIER Myriam, CASTANG Thomas, CHEYROU Philippe, COTTY Philippe, DAURIAC Carole, DELMONT Jean-Yves, DUC Jean-Daniel, LASSERROTTE Eva, PION Christiane, SOUMAH Didier.

Absents excusés : GARCIA Bérénice

Secrétaire de séance : Carole DAURIAC

**Délibération D2020-24**

**Objet : Annule et remplace la délibération D2020-16 -Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le maire,

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, A la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

La liste 1 présente:

MM. & Mme DELMONT Jean-Yves, DAURIAC Carole, DUC Jean-Daniel : membres titulaires

MM. & Mme COTTY Philippe, LASSERROTTE Eva, SOUMAH Didier : membres suppléants

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

**AR Prefecture**

Nombre de votants : 10  
Suffrages exprimés : 10  
Publié le 30/06/2020

Ainsi répartis :

La liste 1 obtient. 11 voix

Quotient électoral = 3.66

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes,  
la liste 1 obtient 11 sièges.

Sont ainsi déclarés élus

MM. & Mme DELMONT Jean-Yves, DAURIAC Carole, DUC Jean-Daniel : membres  
titulaires

MM. & Mme COTTY Philippe, LASSERROTTE Eva, SOUMAH Didier : membres suppléants,  
pour faire partie, avec M. le Maire, de la commission d'appel d'offres

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-préfecture le : 30/06/2020

Et publication du : 30/06/2020

Le Maire,  
Philippe CHEYROU

